

Le Directeur Général

A l'attention :

De L'USH (dius@union-habitat.org)

De la DRIHL Ile de France (salpe.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr)

De la DHUP (ph1.dgaln@developpement-durable.gouv.fr)

De l'AORIF (c.rabault@aorif.org)

Paris, le 12 mai 2014

Objet : appel à projets : mise en place de 10.000 logements HLM accompagnés

Madame, Monsieur,

ICF Habitat La Sablière souhaite s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets « 10.000 logements accompagnés » engagé à l'initiative de l'Union Sociale pour l'Habitat.

Cette initiative présente en effet à nos yeux beaucoup d'intérêts dans un contexte qui voit les bailleurs sociaux amenés à accueillir et à accompagner dans leur patrimoine des personnes ou familles rencontrant des difficultés fortes nécessitant un suivi personnalisé et adapté.

Confrontée à ces situations, ICF Habitat La Sablière a décidé de saisir l'opportunité que constitue cet appel à projets pour proposer de rechercher des réponses innovantes permettant de favoriser l'accès de ces personnes à un logement pérenne ou leur maintien dans les lieux.

Membre de l'AFFIL (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement, créée à l'initiative de l'AORIF et de la FNARS) qui compte en région parisienne plus de soixante adhérents, bailleurs sociaux, associations et collecteurs du 1%, nous entendons inscrire nos projets dans le cadre d'une dynamique engagée depuis 5 ans par l'association, visant à développer les partenariats entre organismes HLM et associations d'insertion par le logement. C'est pourquoi nous présenterons plusieurs projets pour cette première session, construits avec 2 associations différentes.

Le premier, « le logement, une thérapie » a été monté avec l'association CORDIA. Il vise à favoriser le maintien dans les logements de personnes rencontrant des difficultés psychologiques. Il porterait, sur 2 ans, sur une vingtaine de situations identifiées par ICF Habitat La Sablière, sur son patrimoine de Paris.

Le second, « maintien et contact » a été travaillé avec l'association FREHA. Il qui permettrait de sécuriser les ménages en situation de fragilité dès la décision d'attribution de la Commission

d'attribution des logements du bailleur ; mais aussi de recréer un lien avec les ménages en situation de décrochage et prévenir les situations invisibles et dramatiques ; de sortir de relations conflictuelles ; et de rechercher des solutions adaptées. Il porterait sur environ 20 ménages du patrimoine d'ICF Habitat La Sablière des départements des Hauts de Seine et du Val d'Oise.

Le troisième « fluidité », également réalisé avec FREHA, concernerait des ménages prêts au relogement, actuellement accueillis dans les structures de logements temporaires. Leur accès à un logement social pérenne présente l'avantage d'améliorer la mobilité résidentielle dans le but de mieux répondre aux besoins de la population en termes de logements spécifiques. Le projet est présenté sur la Seine Saint Denis, les Hauts de Seine et la Val d'Oise (une vingtaine de ménages).

Par ailleurs, je vous informe qu'ICF Habitat la Sablière entend s'inscrire dans un projet collectif présenté par plusieurs bailleurs sociaux et associations membres de l'AFFIL, qui a assuré le pilotage de l'équipe. Ce projet qui porte sur la question des baux glissants « non aboutis », fait l'objet d'une note d'intention par envoi séparé.

Nos propositions concernent donc à la fois l'accès et le maintien dans le patrimoine. Elles portent sur 4 départements d'Ile de France et nous engageant globalement sur environ 60 accompagnements. Elles feront l'objet d'un suivi précis de notre part ainsi que de celle des associations impliquées à nos côtés. L'AFFIL, destinataire de ces projets, entend également tirer bilan des initiatives franciliennes afin de diffuser les « bonnes pratiques » à ses membres et d'en favoriser la reproductibilité.

Nous souhaitons vivement, après avoir en fin d'année 2013 été retenus dans le cadre de l'appel à projet « PLAI adaptés », pouvoir travailler cette fois-ci sur la question, très complémentaire de l'accompagnement.

Vous trouverez, joint à ce courrier de candidature, pour chacun des 3 dossiers et conformément au cahier des charges :

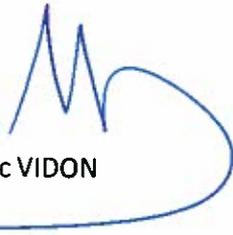
- La présentation d'ICF Habitat La Sablière et de nos deux partenaires associatifs
- Une note descriptive de chaque projet, reprenant les 4 volets figurant au paragraphe III du cahier des charges
- Des informations sur les secteurs géographiques concernés. Pour autant, il ne nous est à ce stade pas possible d'indiquer de façon précise chaque adresse concernée, ce qui ne pourra être définitivement arrêté qu'à l'engagement du projet, l'accord des personnes concernées étant un préalable.
- Des éléments de calendrier, qui dépendront toutefois des dates de décision du comité de gestion pour sélection des projets.

- Le montage financier proposé, dont le respect par chaque partenaire constituera évidemment un élément essentiel pour permettre la réalisation de chacune des propositions.

Véronique Momal, Directrice de la Clientèle d'ICF Habitat la Sablière et moi-même, restons à votre entière disposition, avec nos partenaires de CORDIA et de FREHA, pour répondre à toute question complémentaire.

Nous espérons que l'USH, la DRIHL et le comité de gestion pour la sélection des projets nous permettront, en donnant une suite favorable à nos propositions, de traiter efficacement des situations complexes que nous rencontrons quotidiennement. Nous avons la conviction que le travail sur de nouvelles formes d'accompagnement en lien avec le secteur associatif est aujourd'hui indispensable et avons l'ambition à apporter notre contribution à cette démarche innovante.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Luc VIDON